CENTRE ANTIFRAUDE DU CANADA

Gendarmerie royale du Canada | Royal Canadian Mounted Police | Bureau de la concurrence Canada | Competition Bureau Canada | Police Provinciale de l'Ontario | Canada

AÎNÉS

Trousse de prévention de la fraude 2022

Royal Canadian Mounted Police | Gendarmerie royale du Canada | Competition Bureau Canada | Bureau de la concurrence Canada | Ontario Provincial Police | Canada

Table des matières

Introduction

Le taux de fraude continue d'augmenter au Canada et le monde entier est aux prises avec une pandémie. La COVID-19 a créé un contexte propice à la fraude et aux activités criminelles en ligne. En raison de la pandémie, plus de personnes que jamais se tournent vers Internet pour faire l'épicerie et des courses, effectuer des opérations bancaires et avoir de la compagnie. Si l'on ajoute à cela les profondes répercussions sociales, psychologiques et émotionnelles de la COVID-19 sur les gens, on peut supposer que le nombre de victimes potentielles a augmenté de façon spectaculaire.

Mars est le mois de la prévention de la fraude. Cette année, les efforts seront axés sur l'économie numérique des fraudes et des escroqueries.

Le Centre antifraude du Canada (CAFC) a préparé une trousse destinée aux aînés canadiens (âgés de 60 ans et plus) afin de mieux sensibiliser le public et de réduire le nombre de victimes. Nous encourageons tous les partenaires à ajouter les documents de référence contenus dans la présente trousse à leur site Web, à leurs publications écrites et à leurs plateformes de médias sociaux.

Tout au long de l'année, le CAFC liera les messages de prévention de la fraude au moyen des mots-clics #déNONcerlafraude et #montremoilaFRAUDE. Nous continuerons également d'utiliser le slogan « La fraude : Identifiez-la, signalez-la, enrayez-la ».

Pendant le Mois de la prévention de la fraude, le CAFC diffusera chaque jour des messages sur Facebook et Twitter (#MPF2022). Nous publierons notre bulletin chaque semaine sur Facebook et Twitter.

Les questions et les commentaires sur la prévention de la fraude sont toujours les bienvenus.

Merci,

L'équipe de prévention de la fraude du CAFC

Twitter : @antifraudecan
Facebook : Centre antifraude du Canada

La présente trousse comprend :

1) Vidéos de la GRC

Le visage de la fraude (YouTube) https://www.youtube.com/watch?v=cXXP35rICQY
https://www.youtube.com/watch?v=0rlWUcc57dM (anglais)
Le cri du cœur des victimes
https://www.youtube.com/watch?v=cHZfvpH2YW8
https://www.youtube.com/watch?v=blyhHl8rc7g (anglais)
Télémarketing frauduleux : L'envers du décor
https://www.youtube.com/watch?v=XteG_fdasdw
https://www.youtube.com/watch?v=t7bhQJkelEg (anglais)

2) Vidéos de la Police provinciale de l'Ontario (OPP)

Vidéos pour le Mois de la prévention de la fraude
https://www.youtube.com/playlist?list=PLbecW3cjtFJ4gxFvi9vuGlh8hJR13y1-c
Vidéos sur les fraudes touchant les aînés
https://www.youtube.com/user/OPPCorpCommFR/search?query=fraude
https://www.youtube.com/playlist?list=PLbecW3cjtFJ6jyMpBlsY1NQkrj0-59Kp2
(anglais)

3) Vidéos du Bureau de la concurrence Canada

Il y a diverses formes de fraude par marketing de masse. Ces vidéos présentent comment ces fraudes fonctionnent et ce qu'il faut faire pour éviter d'en être victime. Les vidéos sont disponibles dans les deux langues officielles.
https://www.competitionbureau.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/eng/04272.html
https://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/fra/04272.html

4) Vidéos sur la prévention de la fraude du CAFC

https://www.youtube.com/channel/UCnvTfqttCb4K6wyVC6rMJkw/playlists

5) Logo du CAFC

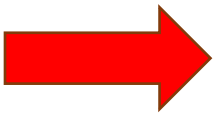

6) Calendrier des activités

Le CAFC publiera un bulletin chaque semaine pour mieux faire connaître la fraude et présenter les thèmes prévus chaque semaine en lien avec l'économie numérique des fraudes et des escroqueries.

Bulletins :
Semaine 1 : Investissements
Semaine 2 : Extorsion et Besoin urgent d'argent
Semaine 3 : Hameçonnage
Semaine 4 : Harponnage

Le CAFC attirera l'attention des abonnés de ses comptes de réseaux sociaux en discutant chaque bulletin durant la semaine.
Facebook : Centre antifraude du Canada
Twitter : @antifraudecan

Mars 2022 – Un vidéo #MPF2022 sera partagé qui aura comme but de vous informer sur les moyens de vous protéger contre la fraude.

Mars 2022

	Mardi 1er mars Facebook et Twitter : #MPF2022 Introduction et lancement	**Mercredi 2 mars** Facebook et Twitter #MPF2022 Vidéo de lancement	**Jeudi 3 mars** Bulletin Facebook et Twitter – Arnaques d'investissement	**Vendredi 4 mars** Facebook et Twitter Médias sociaux Usurpation d'identité Arnaques d'investissement
Lundi 7 mars Facebook et Twitter Faux sites Web d'investissement dans la cryptomonnaie	**Mardi 8 mars** Facebook et Twitter Diffusion de messages #MPF2022 de partenaires	**Mercredi 9 mars** Facebook et Twitter Demande de transfert d'investissements de cryptomonnaie vers des plateformes frauduleuses	**Jeudi 10 mars** Facebook et Twitter Diffusion de messages #MPF2022 de partenaires	**Vendredi 11 mars** Facebook et Twitter Fraude pyramidale liée à l'emploi et arnaques d'investissement
Lundi 14 mars Facebook et Twitter Bulletin : Stratagèmes d'extorsion	**Mardi 15 mars** Facebook et Twitter Appels téléphoniques de l'ASFC automatisés et menaçants	**Mercredi 16 mars** Facebook et Twitter Diffusion de messages #MPF2022 de partenaires	**Jeudi 17 mars** Facebook et Twitter Diffusion de messages #MPF2022 de partenaires	**Vendredi 18 mars** Facebook et Twitter Lettres de menaces faussement attribuées à la GRC
Lundi 21 mars Facebook et Twitter Bulletin : Hameçonnage	**Mardi 22 mars** Facebook et Twitter Diffusion de messages #MPF2022 de partenaires	**Mercredi 23 mars** Facebook et Twitter Messages d'hameçonnage faussement attribués à des organismes gouvernementaux	**Jeudi 24 mars** Facebook et Twitter Diffusion de messages #MPF2022 de partenaires	**Vendredi 25 mars** Facebook et Twitter Messages d'hameçonnage faussement attribués à des institutions financières
Lundi 28 mars Facebook et Twitter Bulletin : Harponnage	**Mardi 29 mars** Facebook et Twitter Statistiques et indices de harponnage	**Mercredi 30 mars** Facebook et Twitter Diffusion de messages #MPF2022 de partenaires	**Jeudi 31 mars** Facebook et Twitter Comment vous protéger contre les stratagèmes de harponnage	

7) Au sujet du CAFC

Le Centre antifraude du Canada (CAFC) est le dépôt central des données sur la fraude. Nous aidons les citoyens et les entreprises :

- à signaler la fraude;
- à se renseigner sur différents types de fraude;
- à reconnaître les indices de fraude;
- à se protéger contre la fraude.

Le CAFC ne mène pas d'enquêtes, mais il apporte une aide précieuse aux organismes d'application de la loi en faisant des rapprochements partout dans le monde. Nos objectifs comprennent notamment ce qui suit :

- perturber les activités criminelles;
- renforcer le partenariat entre les secteurs privé et public;
- préserver l'économie canadienne.

Le CAFC est géré conjointement par la Gendarmerie royale du Canada, le Bureau de la concurrence et la Police provinciale de l'Ontario.

8) Statistiques

En 2021, le CAFC a reçu 117,716 signalements de fraude représentant des pertes totales de près de 379 millions de dollars. De plus, 17,797 signalements ont été faits par des aînés, dont les pertes déclarées s'élèvent à plus de 83,6 millions de dollars.

Voici les dix fraudes les plus courantes dont ont été victimes les aînés en 2021, selon le nombre de signalements :

Type de fraude	N^{bre} de signalements	N^{bre} de victimes	Pertes (en $)
Extorsion	2483	391	$4.5 M
Service	1525	1051	$4.9 M
Information Personnelle	1519	878	
Hameçonnage	1389	356	
Enquêteur Bancaire	858	339	$2.5 M
Prix	580	165	$2.5 M
Besoin urgent d'argent	573	181	$1.9 M
Marchandise	492	401	$0.9 M
Investissement	487	449	$38 M
Fraudes liées à la vente	431	180	$1 M

Voici les dix fraudes ayant entraîné les plus importantes pertes financières pour les aînés canadiens en 2021 :

Type de fraude	N^bre de signalements	N^bre de victimes	Pertes (en $)
Investissements	487	449	$38 M
Stratagèmes de rencontre	332	251	$19.1 M
Service	1525	1051	$4.9 M
Extorsion	2483	391	$4.5 M
Enquêteur Bancaire	858	339	$2.5 M
Prix	580	165	$2.5 M
Propriété en temps partagé	30	25	$2.1 M
Offre en monnaie étrangere	112	13	$2 M
Besoin urgent d'argent	573	181	$1.9 M
Grant	227	117	$1.5 M

➔ On estime que moins de **5 %** des victimes de fraude font un signalement au CAFC.

9) Signalement de la fraude

La fraude évolue. Elle peut souvent se poursuivre sur une longue période de temps et constitue un crime qui est difficile à déceler et à signaler. Pour vous faciliter la tâche, le CAFC recommande de prendre les six mesures suivantes :

1 : Rassemblez toute l'information sur la fraude.
2 : Consignez les événements en ordre chronologique.
3 : Signalez l'incident au service de police local.
4 : Signalez l'incident au CAFC au moyen du Système de signalement des fraudes (SSF) ou en composant le 1-888-495-8501 (sans frais).
5 : Signalez l'incident à l'institution financière ou au fournisseur de services de paiement utilisé pour envoyer l'argent.
6 : Si la fraude a été commise en ligne, assurez-vous de signaler l'incident directement au site Web.

10) Fraudes les plus courantes et moyens de vous protéger

Vous trouverez ci-dessous quelques fraudes courantes touchant les aînés canadiens :

Extorsion

Il y a extorsion lorsqu'une personne obtient illégalement de l'argent, des biens ou des services d'une personne, d'une entité ou d'une institution par la coercition.

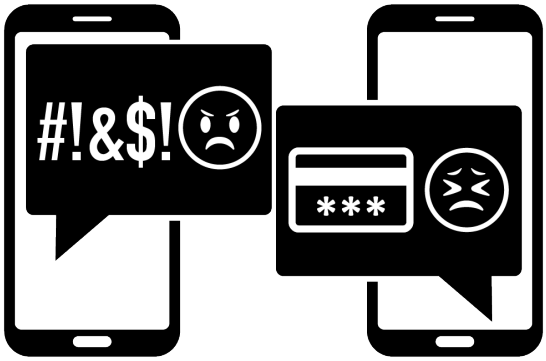

Services d'électricité : L'entreprise reçoit un appel provenant prétendument de son fournisseur d'hydroélectricité. Le fraudeur demande un paiement immédiat, habituellement par bitcoin, à défaut de quoi il coupera le courant.

Rançongiciel : Un type de maliciel conçu pour infecter ou bloquer l'accès à un système ou à des données. Il existe plusieurs façons d'infecter un dispositif au moyen d'un maliciel, mais généralement, cela se produit lorsqu'une victime clique sur un lien malveillant ou une pièce jointe. À l'heure actuelle, le rançongiciel le plus répandu chiffre les données. Une fois que le système est infecté ou que les données sont chiffrées, la victime reçoit une demande de rançon. Le fraudeur peut aussi menacer la victime de rendre les données publiques.

Indices – Comment vous protéger

- Familiarisez-vous avec les conditions d'utilisation de votre fournisseur de services.
- Communiquez directement avec votre fournisseur de services et vérifiez que votre compte est en règle.
- N'ouvrez pas les courriels et les messages textes non sollicités.
- Ne cliquez pas sur des pièces jointes ou des liens suspects.
- Faites régulièrement des copies de sauvegarde des fichiers importants.
- Gardez votre système d'exploitation et vos logiciels à jour.
- Le paiement d'une rançon ne garantit pas la restauration de vos fichiers et dispositifs. Les fraudeurs pourraient continuer à demander de l'argent.
- Faites inspecter vos systèmes par des techniciens locaux.
- Signalez toute intrusion dans des bases de données conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, qui s'applique au secteur privé au Canada.

Stratagème de rencontre

Les fraudeurs utilisent tous les types de sites de rencontre et de réseautage social pour communiquer avec leurs victimes. Ils créent leurs comptes au moyen de photos volées d'autres personnes. Leurs antécédents sont souvent semblables à ceux de la victime et il n'est pas rare qu'ils affirment être dans l'armée, travailler à l'étranger ou être des gens d'affaires prospères. Ils ne tardent pas à déclarer leur amour pour gagner la confiance, l'affection et l'argent de leur victime. Ce type de fraude mise beaucoup sur les émotions des victimes et peut durer des mois, des années ou jusqu'à ce que la victime n'ait plus rien à donner. Les fraudeurs éprouveront toujours des ennuis financiers et ne pourront jamais rembourser leurs victimes, mais ils continueront de faire des promesses vides et de demander plus d'argent.

Indices – Comment vous protéger

- Méfiez-vous lorsqu'une personne ne tarde pas à vous déclarer son amour.
- Méfiez-vous des personnes qui prétendent être riches, mais qui ont besoin d'emprunter de l'argent.
- Quand vous tentez d'organiser une rencontre, méfiez-vous si la personne vous donne toujours des excuses pour annuler. Si vous finissez par vous rencontrer, faites-le dans un endroit public et donnez les détails de votre rendez-vous à quelqu'un.
- N'envoyez jamais de photos ou de vidéos intimes de vous-même car celles-ci pourraient être utilisées pour vous faire du chantage.
  Il ne faut jamais, sous aucun prétexte, envoyer ou accepter de l'argent. Vous pourriez, sans le savoir, participer à des activités de blanchiment d'argent, ce qui constitue une infraction criminelle.

Service

Ces fraudes comportent souvent des offres de services financiers, médicaux ou liés aux télécommunications, à Internet et à l'énergie. De plus, cette catégorie comprend notamment des offres de garanties prolongées, d'assurances et de services de vente.

Soutien technique : La victime reçoit un message ou un appel d'un soi-disant représentant d'une entreprise technologique bien connue comme Microsoft ou

Windows, qui lui dit qu'un maliciel ou un virus a infecté son ordinateur, ou qu'une personne tente de pirater celui-ci. Le fraudeur offre de régler le problème en accédant à l'ordinateur à distance. Il peut ainsi voler les renseignements personnels de la victime.

Offre de faible taux d'intérêt : Les fraudeurs téléphonent aux victimes pour leur offrir de réduire le taux d'intérêt de leur carte de crédit. Cette fraude vise à obtenir leurs renseignements personnels et les données de leur carte de crédit.

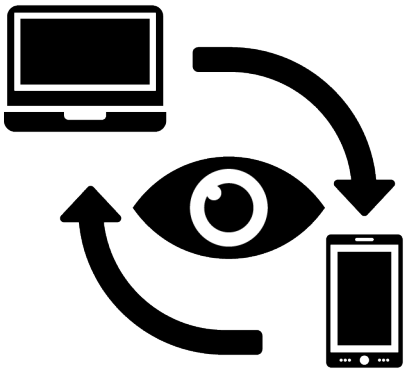

Réparations au domicile et produits : Les propriétaires de résidence se font offrir des services à moindre coût. Il peut s'agir de services de nettoyage de conduits, de réparation de fournaise ou de systèmes de traitement d'eau, ou de rénovations domiciliaires. Si les travaux sont effectués, ils sont de piètre qualité, sont assortis de garanties difficilement applicables ou peuvent causer d'autres dommages.

Indices – Comment vous protéger

- Ne permettez jamais à quiconque d'accéder à distance à votre ordinateur. Si vous éprouvez des problèmes avec votre système d'exploitation, apportez-le à un technicien de votre région.
- Vérifiez la légitimité des appels en composant le numéro de téléphone qui figure au dos de votre carte de crédit. Assurez-vous d'attendre quelques minutes après l'appel original avant de composer le numéro.
- Ne donnez jamais de renseignements personnels ou bancaires au téléphone à moins d'être l'auteur de l'appel.
- Seule une société émettrice de cartes de crédit peut ajuster les taux d'intérêt sur ses produits.
- Effectuez des recherches sur les entreprises et les entrepreneurs qui offrent des services avant de les embaucher.

Enquêteur bancaire

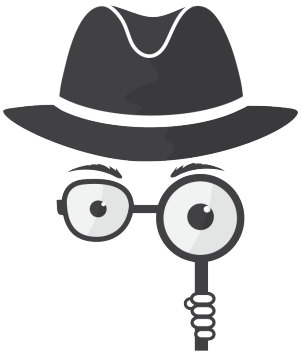

Les fraudeurs téléphonent aux victimes et se font passer pour un employé d'une institution bancaire ou d'un fournisseur d'une carte de crédit reconnue. Pour prouver la légitimité de l'appel, ils demandent souvent à la victime de raccrocher et de composer immédiatement le numéro inscrit au dos de sa carte de crédit. Les fraudeurs informent ensuite la victime qu'ils font enquête sur des transactions non autorisées effectuées dans son compte et lui demandent de l'aide pour appréhender les criminels. Si la victime leur donne un accès à distance à son appareil, les fraudeurs prétendront déposer dans son compte de l'argent qui sera utilisé comme « appât ». Malheureusement, les fonds versés dans le compte de la victime viennent de leurs autres comptes et l'argent envoyé va directement aux fraudeurs.

Indices – Comment vous protéger

- En général, les fraudeurs ont tendance à téléphoner tôt le matin. Assurez-vous toujours d'être vigilant lorsqu'il est question de finances.
- Si vous mettez fin à un appel sur une ligne terrestre et composez immédiatement un autre numéro, il est possible que l'appel original ne soit pas complètement déconnecté. Attendez quelques minutes ou utilisez un autre téléphone pour effectuer un autre appel.
- Ne transmettez jamais de renseignements personnels ou financiers au téléphone à moins d'avoir appelé vous-même votre institution financière.
- Les institutions financières ne demanderont jamais l'aide du public pour des enquêtes internes et elles ne vous demanderont jamais de transférer des fonds dans un compte externe pour des raisons de sécurité.
- Ne permettez jamais à des appelants inconnus d'accéder à votre appareil à distance.

Escroquerie du prix gagné

Les consommateurs se font annoncer qu'ils ont remporté un gros lot ou un prix important même s'ils n'ont jamais acheté de billet ou participé à un concours. Ils doivent d'abord payer des frais initiaux pour récolter leur prix, qui ne leur sera jamais remis. Leur prix ne leur est jamais remis.

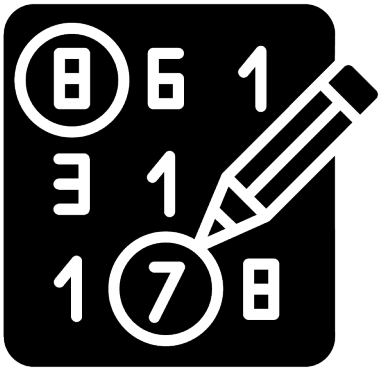

Autre variante de cette fraude : le consommateur reçoit un message d'un ami sur les médias sociaux. Celui-ci lui dit avoir gagné un prix et lui demande s'il a déjà reçu le sien puisque son nom figure aussi sur la liste des gagnants. L'ami l'encourage à communiquer avec la personne responsable de la remise des prix. Malheureusement, ce que la victime ne sait pas, c'est que le compte de son ami a été compromis et qu'elle communique avec le fraudeur depuis le début.

Indices – Comment vous protéger

- Ne divulguez jamais de renseignements personnels ou financiers à des inconnus.
- La seule façon de participer à une loterie à l'étranger est de vous rendre au pays visé et d'acheter un billet en personne. Un billet de loterie ne peut pas être acheté en votre nom.
- Au Canada, si vous gagnez à une loterie, vous n'avez aucune taxe et aucuns frais à payer.

Investissements

Les fraudes liées à l'investissement sont les escroqueries les plus signalées, en fonction des pertes en dollars déclarées en 2021. Les victimes de ce type de fraude ont signalé des pertes totales de 169,9 millions de dollars au CAFC. Il s'agit de possibilités d'investissement fausses, trompeuses ou frauduleuses, souvent assorties d'un rendement monétaire plus élevé que la normale, et dans lesquelles les victimes perdent une bonne partie ou la totalité de leur argent. Les investisseurs risquent aussi d'être victimes de vol d'identité et de retraits non autorisés d'argent sur leur carte de crédit, puis devoir payer des intérêts élevés pour des investissements inexistants.

Offre initiale de jetons : Le marché de devises virtuelles évolue constamment. De nouvelles devises virtuelles voient le jour chaque mois. Comme un premier appel

public à l'épargne, une offre initiale de jetons vise à recueillir des fonds pour aider une entreprise à lancer une nouvelle devise virtuelle. Dans cette fraude, le fraudeur envoie un courriel à des investisseurs potentiels à qui il cherche à vendre des jetons frauduleux. Il fournit des documents qui ont l'air officiels, utilise du jargon et peut même offrir un vrai « jeton », mais tout finit par être faux et vous perdez votre investissement.

Vente pyramidale : Comparable à une combine à la Ponzi, la fraude liée à la vente pyramidale vise principalement à générer des profits en recrutant de nouveaux investisseurs. De nos jours, un des stratagèmes courants de vente pyramidale prend la forme d'un « cercle de dons ». Les participants donnent une somme d'argent pour joindre le cercle puis doivent recruter d'autres personnes pour récupérer leur argent. Dans ces stratagèmes, on peut vous offrir des produits, mais ils ont habituellement très peu de valeur.

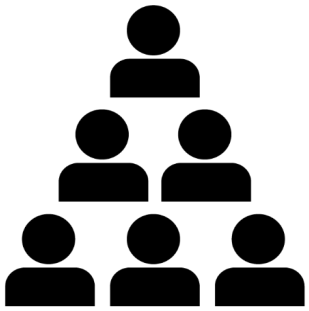

Au Canada, la vente pyramidale est une infraction criminelle. La loi interdit de mettre sur pied, d'exploiter, de promouvoir un système de vente pyramidale ou d'en faire la publicité.

Cryptoplacements : La majorité des fraudes liées à l'investissement qui sont signalées comprennent des placements en cryptomonnaie effectués par des Canadiens qui ont vu des annonces trompeuses. Habituellement, les victimes téléchargent une plateforme de négociation et virent de la cryptomonnaie dans leur compte de négociation. Dans la plupart des cas, les victimes sont incapables de retirer leur argent. Il est très probable que de nombreuses plateformes de négociation sont frauduleuses ou contrôlées par des fraudeurs. En plus des fraudes liées à la cryptonégociation, on signale aussi au CAFC des premières émissions de cryptomonnaie présumées frauduleuses.

Variante des fraudes liées aux cryptoplacements :

- On aborde la victime sur des sites de rencontre ou dans les médias sociaux. Dans certains cas, l'escroquerie commence par un stratagème de rencontre qui se transforme rapidement en une occasion de placement. Comme les suspects ont gagné la confiance de la victime, cela peut entraîner de grosses pertes financières pour la victime.

- Les victimes signalent parfois que les suspects ont compromis les comptes de leurs amis dans les médias sociaux. Comme la victime croit qu'elle communique avec un ami ou une personne de confiance, elle se laisse facilement convaincre de profiter de l'« occasion d'investissement ».
- Le suspect appelle directement la victime et la convainc d'investir dans de la cryptomonnaie. Dans bien des cas, le suspect demande à accéder à distance à l'ordinateur de la victime. Le suspect montre à la victime un site Web de cryptoplacements frauduleux, et convainc la victime d'effectuer un placement axé sur la croissance exponentielle potentielle du placement. Dans bien des cas, la victime effectue un placement à très long terme, pour finalement se rendre compte qu'elle ne peut pas retirer son argent.
- La victime reçoit un courriel qui lui offre une occasion d'investissement en cryptomonnaie.
- La victime tombe sur une annonce dans les médias sociaux. Lorsque la victime clique sur l'annonce et fournit ses coordonnées, les suspects téléphonent à la victime et la convainquent d'investir.

Indices – Comment vous protéger

- Soyez vigilant au moment d'envoyer de la cryptomonnaie. Une fois la transaction effectuée, il est peu probable de pouvoir l'annuler.
- Comme les produits de la criminalité et les régimes de lutte contre le blanchiment d'argent de partout dans le monde créent des cadres de réglementation qui traitent les entreprises faisant le commerce de cryptomonnaies comme des entreprises de transfert de fonds, les Canadiens doivent faire leurs recherches pour s'assurer de faire appel à des services conformes et de bonne réputation.
- Si vous recevez un message suspect d'un ami de confiance, confirmez l'envoi du message auprès de cette personne en communiquant avec elle par un autre moyen.
- Vérifiez si les entreprises de placement sont enregistrées auprès de l'agence des valeurs mobilières de votre province ou à l'aide du moteur de recherche national (http://www.sontilsinscrits.ca/).
- Avant d'investir, demandez de l'information sur l'investissement. Faites des recherches sur l'équipe responsable de l'offre et analysez la faisabilité du projet.

- Méfiez-vous d'une personne rencontrée sur un site de rencontre ou les médias sociaux qui tente de vous convaincre d'investir dans de la cryptomonnaie.
- N'envoyez pas vos placements en cryptomonnaie dans des services de négociation légitimes à d'autres adresses de cryptomonnaie.

Liste pour se protéger contre la fraude et la cybercriminalité en 2022

Étant donné le nombre de signalements de fraudes et d'incidents de cybercriminalité est en hausse encore cette année, le Centre antifraude du Canada (CAFC) a créé les listes de vérification suivantes pour aider les Canadiens à mieux se protéger contre la fraude et la cybercriminalité en 2021.

Protégez-vous contre la fraude

- ✓ N'ayez pas peur de dire non.
- ✓ Ne réagissez pas de manière impulsive; prenez le temps d'examiner les demandes urgentes.
- ✓ Ne vous laissez pas intimider par les tactiques de vente sous pression.
- ✓ Posez des questions et parlez de la situation à des membres de votre famille ou à des amis.
- ✓ Demandez l'information par écrit.
- ✓ En cas de doute, raccrochez.
- ✓ Méfiez-vous des demandes urgentes qui jouent sur les émotions.
- ✓ Vérifiez toujours que l'organisation avec laquelle vous faites affaire est légitime.
- ✓ Ne donnez pas de renseignements personnels.
- ✓ Méfiez-vous des appels ou des courriels non sollicités (hameçonnage) où l'on vous demande de confirmer ou de mettre à jour vos renseignements personnels ou financiers.

Protégez-vous contre la cybercriminalité

- ✓ Protégez votre ordinateur en vous assurant que votre système d'exploitation et votre logiciel de sécurité sont à jour.
- ✓ Sécurisez vos comptes en ligne, utilisez des mots de passe difficiles à deviner et, si possible, activez l'authentification à deux facteurs.

- ✓ Sécurisez vos appareils et vos connexions Internet.
- ✓ Sur certains sites Web, comme ceux où il est possible de télécharger de la musique, des jeux, des films ou du contenu réservé aux adultes, des virus ou des programmes malveillants peuvent être installés à votre insu.
- ✓ Méfiez-vous des fenêtres contextuelles ou des courriels qui renferment des fautes d'orthographe et des erreurs de mise en forme.
- ✓ Méfiez-vous des pièces jointes et des liens puisqu'ils peuvent contenir des maliciels ou des espiogiciels.
- ✓ Ne donnez jamais à quiconque accès à votre ordinateur à distance.
- ✓ Désactivez votre caméra Web ou vos dispositifs de stockage lorsque vous ne les utilisez pas.
- ✓ Si vous éprouvez des problèmes avec votre système d'exploitation, apportez-le à un technicien près de chez vous.

Pour les entreprises

Protégez-vous contre la fraude et la cybercriminalité

- ✓ Renseignez vos employés au sujet de la fraude et de la cybercriminalité.
- ✓ Ayez des politiques ou un plan en place pour aider les employés.
- ✓ Sachez à qui vous avez affaire. Dressez une liste des entreprises auxquelles vous faites généralement appel pour aider les employés à distinguer les vrais contacts des faux.
- ✓ Gare aux factures sur lesquelles figurent le nom d'entreprises légitimes. Les fraudeurs utilisent des noms de véritables entreprises comme les Pages jaunes pour que les factures semblent authentiques. Assurez-vous de bien examiner les factures avant d'effectuer un paiement.
- ✓ Ne donnez pas de renseignements si vous recevez un appel ou un courriel non sollicité.
- ✓ Apprenez aux employés de tous les échelons à se méfier des appels non sollicités. S'ils ne sont pas l'auteur de l'appel, ils ne devraient pas fournir ni confirmer :
    - o l'adresse de l'entreprise;
    - o le numéro de téléphone de l'entreprise;
    - o des numéros de compte;

- des renseignements au sujet du matériel de bureau (p. ex. marque et modèle de l'imprimante).

✓ Limitez les pouvoirs de vos employés en autorisant seulement quelques employés à approuver les achats et à régler les factures.

✓ Méfiez-vous du harponnage. Ayez des politiques en place pour confirmer verbalement les demandes urgentes de virement électronique ou d'achat.

✓ Examinez les commandes potentiellement frauduleuses. Méfiez-vous :

- des commandes plus grosses que la normale;
- des commandes multiples du même produit;
- des commandes de gros achats;
- des commandes payées au moyen de plusieurs cartes de crédit.

✓ Consultez le Guide Pensez cybersécurité pour les entreprises.